Zeitschrift: Revue historique vaudoise

Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie

Band: 28 (1920)

Heft: 9

Artikel: Henri Druey, par M. Ernest Deriaz

Autor: P.M.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-23006

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

HENRI DRUEY, PAR M. ERNEST DERIAZ 1

La puissante figure de Druey a retenu l'attention d'un nombre déjà considérable de biographes. Dans cette longue liste, M. Ernest Deriaz arrive à son heure et nous donne du grand homme d'Etat vaudois un portrait magistral. La tâche était plus ardue qu'elle ne semble au premier abord. On pourrait croire que l'essentiel a été dit sur l'homme de quarante cinq, sur le premier conseiller fédéral vaudois. Si l'on veut en revanche entrer dans le détail, on risque de s'y perdre. Nul plus que Druey n'a écrit pour lui-même et pour les autres. Pour lui-même, dans des notes autobiographiques surcomplètes. Pour les autres, dans une correspondance qui rappelle par sa copieuse étendue, sinon par son objet, celle des humanistes et la renaissance. Orateur fécond, Druey a laissé toute une littérature oratoire. Enfin Druey fut journaliste et son activité comme tel fut également prodigieuse. En présence d'une documentation aussi formidable, souvent déjà mise à contribution, mais jamais d'une façon complète, il y avait de quoi hésiter. Il y avait aussi de quoi se perdre dans le détail.

La difficulté d'embrasser le sujet dans son ensemble a fait reculer plus d'un historien. D'autres ont limité le champ de leurs investigations. Ainsi M. Berchtold, de Zurich, lequel

¹ Ernest Deriaz. Un homme d'Etat vaudois, Henri Druey 1799-1855. Lausanne, Payot et Cie, 1920.

s'est contenté de la période des débuts, jusqu'en 1833, laissant ainsi la partie essentielle et vraiment capitale de la vie de Druey.

M. Deriaz a embrassé le sujet dans son ensemble ; il a fait ressortir les traits essentiels, dédaigné l'accessoire. Son œuvre forme ainsi un tout homogène, elle se tient, elle a de l'allure et du style. C'est une belle et bonne page de notre histoire vaudoise, de notre histoire suisse.

Après une introduction tout à fait remarquable dans laquelle il résume, de main de maître, les traits essentiels de l'époque si importante dans laquelle vécut Druey, M. Deriaz aborde son sujet de front et c'est avec un intérêt soutenu que nous pouvons suivre Druey étudiant, avocat, conseiller d'Etat, chef du gouvernement de 1845 et enfin conseiller fédéral.

Le biographe a surtout étudié son héros depuis dedans, si l'on peut dire, à travers les récits, les affirmations, les appréciations de Druey lui-même. C'était évidemment la manière la plus sûre et la plus pratique. Mais Druey a été dans son temps très combattu. Les rancunes laissées par la révolution de 1845 ont été tenaces, et les critiques les plus acerbes, les polémiques les plus violentes, les insinuations les plus malveillantes se sont, en leur temps, élevées contre le lutteur énergique et tenace, à la main dure parfois, qui éleva le régime de 1845 sur les ruines de celui de 1830.

Ces critiques, ces appréciations parfois sévères, souvent injustes de l'homme et du régime font aussi partie de notre histoire, et il serait intéressant d'en relever quelques-unes, d'en rechercher les origines et de voir la part d'exagération ou de vérité qu'elles peuvent contenir. M. Deriaz a peu insisté sur cette face de la question. Nous ne lui en ferons pas un reproche, mais il vaudra la peine un jour d'aborder ce travail critique, non pas dans le but de ressus-

citer de vieilles querelles, mais pour donner un aperçu complet de la vie politique et morale du pays dans des conjonctures tout particulièrement décisives.

Peu d'hommes ont su, au même degré que Druey, assigner, dès leur jeunesse, à leur vie un but précis, un idéal déterminé, poursuivre avec persistance la voie qu'ils s'étaient tracée, et réaliser avec autant de bonheur les ambitions de leurs débuts.

La formation a été lente. Aucune hâte fébrile d'arriver. Druey met tout son temps à ses études, suit en Allemagne les cours des meilleurs professeurs, voyage en France et en Angleterre. On lui conseille de briguer le titre de docteur; il s'y refuse. « Le pasteur Piguet l'engageait vivement à se présenter aux examens de doctorat. Mais Druey, qui n'en voyait pas la nécessité, répondit qu'il lui faudrait alors étudier des matières sans intérêt au point de vue suisse, et de plus sans aucun rapport avec le besoin impérieux de perfectionnement dont son âme était dévorée. Après avoir passé en revue ses obligations envers les hommes et la société, il concluait : Ma conscience me dit que je serai plus utile à ma patrie en y rapportant de bonnes études convenables à la tournure de mon esprit qu'en y rentrant coiffé d'un bonnet de docteur qui m'empêcherait de mourir en paix 1. » Cette réponse caractérise l'homme tout entier ; soucieux de se perfectionner dans le but d'être utile à son pays, il se préparera méthodiquement et en toute conscience à sa carrière de magistrat. Toute considération étrangère lui paraît négligeable.

Si la préparation fut lente et consciencieuse, Druey rattrapa largement les étapes. Stagiaire à vingt-sept ans, avocat à vingt-neuf ans, il entre au Grand Conseil à la même époque, s'y fait rapidement une place, devient presque aussitôt juge

¹ p. 49, 50.

au tribunal d'appel, membre de la Constituante et conseiller d'Etat. S'il avait tardé à obtenir son titre officiel d'avocat, il entrait en revanche très jeune encore dans l'autorité exécutive.

Nous n'avons pas la prétention de suivre Druey dans les diverses étapes de sa belle carrière. Elles sont connues et M. Deriaz jette un jour suffisamment lumineux sur les points qui auraient pu rester encore obscurs. Il s'est attaché surtout à marquer l'unité de conduite politique, de pensée, que l'on a souvent contestée à l'homme d'Etat vaudois. On a en effet reproché à Druey ses changements d'opinion, certaines contradictions auxquelles on a cherché à trouver des motifs peu avouables.

Les critiques insistent spécialement sur son changement de front dans la question des jésuites : « Depuis la séance de la diète du 24 août 1844, écrit Numa Droz, Druey avait modifié son opinion sur la question des jésuites. Toujours habile à suivre les mouvements de l'opinion populaire, il n'avait pas hésité à faire volte face complète et à se joindre à l'action de comités antijésuitiques. »

La situation de Druey au sein du gouvernement de 1830 fut toujours un peu embarrassée. Il fut élu au Conseil d'Etat au troisième tour du scrutin seulement, grâce à l'intervention d'une fraction du Grand Conseil qui votait non pas pour Druey mais contre Milliet. Il était radical au sein d'un gouvernement en majorité libéral. Les deux mots n'avaient pas tout à fait la même nuance qu'aujourd'hui. Ils servent à l'heure qu'il est d'épithète à deux partis adverses. En 1830, le radicalisme était l'extrême gauche du libéralisme. Cependant les oppositions vont s'accentuant avec les années. Les libéraux de 1830, animés des meilleures intentions, ont réalisé un programme bien conçu : leur œuvre restera. Mais ils vivaient trop loin des masses ; ils étaient

trop citadins, trop académiciens, trop doctrinaires. Au lieu d'étudier les aspirations du peuple et de chercher à se demander dans quelle mesure elles étaient réalisables, ils se séparaient de plus en plus de lui. Quand les questions brûlantes de la politique fédérale vinrent compliquer la politique cantonale, la scission s'accentua. Or Druey représentait l'esprit nouveau, le parti du mouvement contre le parti de la résistance. C'était le loup dans la bergerie. Ses collègues le redoutaient. Il ne fut nommé à la présidence du Conseil d'Etat qu'à l'ancienneté, en 1842, et seulement au septième tour du scrutin. Avec le tempéramment d'un meneur, d'un général en chef, Druey fut pendant quatorze ans réduit à un rôle d'opposant. Situation délicate assurément, et qui devait forcément conduire à quelques contradictions.

Il ne put donner sa véritable mesure que dans la révolution de 1845; mais ici, les circonstances l'obligèrent à une énergie, à une rudesse qui frisait la brutalité. Il dut alors se mettre en contradiction avec la belle devise qu'il s'était choisie dans sa jeunesse: fortiter in re, dulciter in modo. Rien ne fut moins dulciter que la conduite du gouvernement de 1845.

Druey a pu varier, c'est indiscutable, sur plusieurs points, mais il eut à un degré absolu le respect de la souveraineté populaire. Non point par souci de popularité, par esprit démagogique. C'était un principe, que peu d'hommes d'Etat, à son époque surtout, ont poussé jusqu'à ses dernières limites. La Constitution de 1845 est spécialement caractéristique sur ce point. Le principe du décret souverain atteint et dépasse tout ce que l'on pouvait concevoir de plus hardi, non point seulement en 1845, mais encore depuis lors. Dans aucune charte constitutionnelle la souveraineté populaire n'a été proclamée d'une façon plus absolue et plus complète.

Sur ce principe, Druey n'a pas varié. Le respect de la souveraineté populaire, de la volonté populaire, du bon sens populaire, Druey l'a poussé jusqu'au culte. Voilà ce qu'il ne faut pas perdre de vue quand on juge l'homme et son œuvre. Ainsi l'a fait M. Deriaz ; c'est ce qui donnera à cette biographie son mérite spécial, ce qui en fait un tableau complet et définitif.

P. M.

DRUEY ET GAULLIEUR A PROPOS DU "NOUVELLISTE VAUDOIS"

Dans sa remarquable étude sur Druey, M. Ernest Deriaz dit entre autres: « Chose singulière, Druey quitta le *Nouvelliste* à la fin de décembre 1844. Le journal fut repris par une nouvelle société dont la plupart des membres, sinon tous, faisaient partie de l'Association patriotique récemment constituée. »

La Revue historique vaudoise a publié en 1910 une série d'articles et de documents dus à la plumes de M. Arnold Bonard et relatifs à l'activité de Druey, comme inspirateur et directeur du Nouvel-liste jusqu'en 1844.

Il ne sera pas sans intérêt de mettre sous les yeux de nos lecteurs les documents relatifs au début du *Nouvelliste* dans la seconde période de son existence, et les démêlés entre Gaullieur et Druey à ce propos.

Voici comment, dans le numéro 103 du mardi 24 décembre 1844 du *Nouvelliste Vaudois*, sous le titre de « Avis important à nos abonnés et à nos lecteurs », Henri Druey expliquait le passage du journal en de nouvelles mains:

A nos abonnés et lecteurs.

Transmission du Nouvelliste Vaudois.

A dater du 1^{er} janvier 1845, le *Nouvelliste Vaudois* appartiendra à une nouvelle société. Le personnel des directeurs, comme celui des rédacteurs, du caissier et de l'imprimeur sera changé.